

Bulletin de la

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Montréal
Vol. 15, n° 4
Décembre 1981

ISBN 0045 - 1967



Carte tirée de l'atlas de Nicolas Frémont
d'Ablancourt Suite du neptune françois
ou Atlas nouveau des cartes marines...
Amsterdam: chez Pierre Mortier..., 1700.



Montréal — Vol. 15, n° 4 — Décembre 1981

DIRECTION
Louis Bélanger

COMITÉ DE RÉDACTION
Jean-Rémi Brault, *président*
Anastassia Khouri St-Pierre
Lise Côté
Nicole Dufresne
Louise Filion
Denis Rivest

PHOTOGRAPHIE
Jacques King
(Service de microphotographie)

Réjean Meloche

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement n° 1503
Dépôt légal — 3^e trimestre 1981
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0045 — 1967

Reproduction autorisée des textes non
copyright, sur demande et mention de
l'auteur et de la source. Les articles
publiés n'engagent que leurs auteurs.

LE BULLETIN DE LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE DU QUÉBEC est publié tri-
mestriellement. Il est distribué gratuite-
ment à titre personnel. On peut se le
procurer en adressant sa demande à la
Bibliothèque nationale du Québec
Service des publications
1700, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 3K6

SOMMAIRE

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1 - Éditorial | Jean-Rémi Brault |
| 2 - Nos richesses manuscrites | |
| III — Journal, correspondance et écrits
divers de Jacques Leduc | Pierre de Grandpré |
| 3 - Pour une bibliographie nationale courante
des années '80 | Lise Lavigne
Louise Filion |
| 4 - L'application des RCAA 2 à la BNQ | |
| 5 - Les communautés culturelles et le patrimoi-
ne documentaire québécois | Réal Bosa
Louise Tessier |
| 6 - ISBN : Historique et explication du système | Jean-Rémi Brault
Pierre Lépine |
| 7 - Congrès de la FIAB/IFLA | Gabrielle Bourbonnais |
| 8 - Des ATLAS anciens de grand intérêt | |
| 9 - La collection André-Vaillancourt | |
| 10 - Acquisitions récentes | |
| 11 - Nouvelles brèves | |

ÉDITORIAL

La bibliothéconomie est une discipline qui évolue. Comme toutes les disciplines qui connaissent une application pratique et professionnelle, elle doit s'adapter à l'évolution de la technologie. En particulier, elle doit chercher à tirer le meilleur parti possible de cet outil essentiel qu'est devenue l'informatique.

Non seulement la Bibliothèque nationale du Québec n'échappe pas à cette évolution, mais elle cherche à la promouvoir dans toute la mesure du possible. On comprendra donc qu'il faille expliquer aux lecteurs du *Bulletin*, et surtout à ceux de ces lecteurs qui sont bibliothécaires, certaines décisions techniques et certaines orientations bibliothéconomiques que nous avons prises ou que nous nous apprêtons à prendre.

C'est ce qui justifie la présence dans cette parution de trois articles sur des sujets essentiellement bibliothéconomiques. L'article qui traite de l'ISBN permettra aux lecteurs de se familiariser avec un processus d'identification qui se répand maintenant dans un nombre de pays de plus en plus important. Par ailleurs, le texte qui explique la situation actuelle de la *Bibliographie du Québec* courante ouvre en même temps cer-

taines perspectives sur l'évolution que cette publication devra adopter prochainement. Enfin, l'adoption des RCAA 2 par la Bibliothèque nationale nous impose l'obligation de faire nos choix quant aux options qui sont offertes et qui se répercuteront dans la *Bibliographie du Québec*. Il était important que nous fassions connaître ces choix.

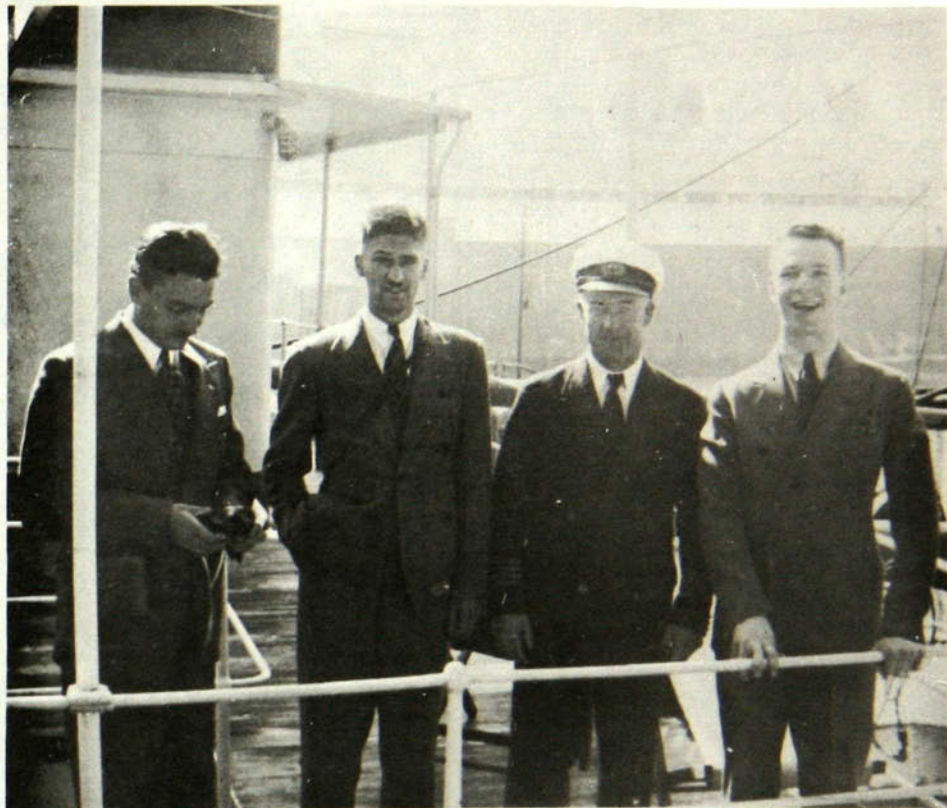
Ainsi, le *Bulletin de la Bibliothèque nationale* entend continuer de se maintenir en contact avec ses lecteurs et au service des usagers de la Bibliothèque.

Jean-Rémi Brault
Conservateur en chef

Nos richesses manuscrites

III — JOURNAL, CORRESPONDANCE ET ÉCRITS DIVERS DE JACQUES LeDUC

Sous réserve des obstacles juridiques ou autres qui pourraient retarder la publication des écrits intimes de Jacques LeDuc, je crois que cette publication serait de celles qui viendraient le plus à point dans notre milieu intellectuel; ce fonds me semble l'un des plus révélateurs, quant aux problèmes culturels et à la psychologie collective des Canadiens français, que puissent livrer les richesses manuscrites de notre Bibliothèque nationale.



MM. Jacques Leduc, Henri-Paul Lemay, un officier du navire et Jean Fournier sur le « S.S. Flint » le 16 juillet 1938.

C'est le *Journal* tenu par le collégien des classes de Philosophie, au Brébeuf — en l'allégeant, cependant, d'un certain nombre de pages un peu répétitives sur les trop ordinaires angoisses devant l'épreuve des examens — et surtout la partie de ce *Journal* rédigée pendant les vacances qui ont précédé ces deux années de cours —, qui formerait l'ossature du livre à publier. Précédé d'une introduction générale qui aurait précisé les lignes maîtresses de la biographie et situé le personnage, ce journal serait suivi des écrits intimes relatifs à l'épisode mystique et au séjour chez les dominicains. Ensuite, pour obtenir un tout charpenté, les divers écrits de Jacques LeDuc, publiés ou inédits (de création, d'essai ou d'autobiographie) pourraient s'intercaler aux bons endroits de la correspondance de façon à constituer

une suite chronologique et à bien faire sentir, selon l'expression de Jean-Charles Falardeau, « le crescendo puissant de cette belle vie ».

À la fin de son année à l'École normale, Jacques LeDuc confie à ses notes, au début de ses vacances françaises, le 2 juin 1939, un goût panthéistique de se mêler intimement à cette nature qui le bouleverse, même s'il parvient mal à la décrire: « Mon âme n'est pas calme, écrit-il. Les choses de droite, de gauche, de tous les points de l'horizon la sollicitent. Elle se plaint, elle souffre de mon corps plus que jamais: obsessions charnelles, à longueur de journée, tristesse de sentir constamment sa chair — et quelle chair, encore! (Vrai, hier soir, j'ai songé au suicide, pour rejoindre Dieu une fois pour toutes). Je voudrais qu'une si belle

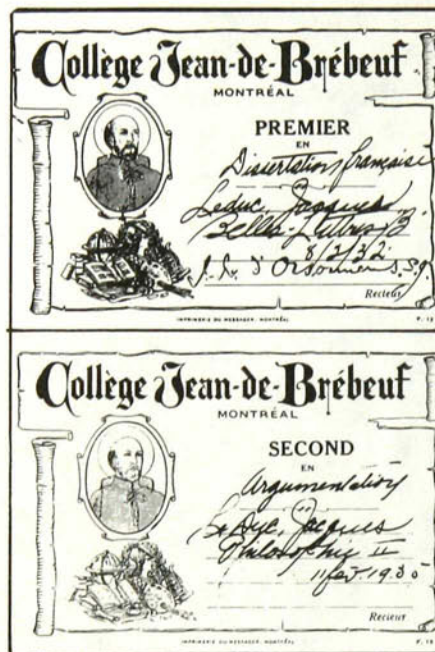
chose, la nature, suffise à mon âme, qu'elle y soit parfaitement heureuse. Ô Pureté! Pureté! J'ai besoin de pureté, de solitude, de silence. J'avais tout cela. J'en jouissais, j'en comprenais la jouissance... et la souffrance d'en jouir. Dieu m'a enlevé tout cela, pour satisfaire tous mes désirs humains. Il me comble — tu me combles de voyages, d'honneurs, de succès, de vie intellectuelle, d'extraordinaire, de beauté... et je ne suis pas heureux. C'est-à-dire, je ne comprends pas mon bonheur. J'étouffe. »

Il serait significatif, peut-être, de rapprocher ce texte d'une lettre pleine d'intuition que la mère de Jacques lui avait écrite sept ans plus tôt, en août 1932: « Ici, je te reconnais bien, mon Jacques, et c'est ce qui me fait espérer beaucoup de toi, en ton avenir; oui, c'est sur ton cœur que je comp-

te le plus pour réaliser mes grandes ambitions maternelles. Tu sais, et tu crois, que je rêve beaucoup de toi; seulement, fais attention à ta tête, elle peut te jouer de mauvais tours. »

Jacques LeDuc adolescent, que Falardeau nous peint comme une sorte de géant, fort de taille, est une incarnation saisissante; le mythe de la « dive bouteille » de Rabelais, — celle qui grise ses adeptes, mais ne les grise que de la connaissance et de la possession du monde —, ne saurait avoir de plus exacte application que les rêves de gloire, de grandeur, de domination dont nous parle ce collégien: « Je suis fou, presque, de mégalomanie », note-t-il dans son journal de Philo I, alors qu'il croit encore se préparer à devenir avocat. Ou encore: « Je me meurs pour voyager, briller, diriger... Et me voilà rivé dans mon canadianisme... Est-ce que ça va bientôt finir, la jeunesse?... Ma véritable religion, à moi, c'est l'avenir. Est-ce que je passe une seconde sans y penser? » On pourrait ainsi multiplier les citations exprimant une soif de tout embrasser, de tout essayer: « C'est du délire, de la divagation à la fin... Être Canadien rend très difficile l'aspiration à la « grande valeur »... « Ça m'enrage d'être Canadien, car aucune célébrité, aucune véritable puissance intellectuelle n'est attachée à mon nom! » ...« Voyager, voir l'« original » de mes études... Je suis né pour quitter ma patrie. Et... je croupirai ici toujours, toujours! »

Dès ses vacances de 1933, chaque page de ses écrits intimes le montre, de jour en jour, en rapide et constante évolution. Sa « vie de cénobite » (il dévore, à ce moment-là, Brunetière, Mauriac, Loti, Barrès, Bloy, etc.) alterne avec les rencontres et effusions entre amis (en particulier ses confrères de classe Tony (Antoine) Geoffrion (le fils d'Aimé) et Maurice Joubert (de la famille J.J.



Joubert), bavardages sans fin où l'on échange des expériences, où chacun profite de l'autre pour croître: ils sont « ambitieux comme moi, humains comme moi. Il n'y a pas à dire, rencontrer des hommes vaut mieux que de lire des livres. » Il se sent cependant différent de la jeunesse rencontrée à Oka ou dans les Laurentides: société de « garçons banals et poupées futiles », jeunes gens « plats et vulgaires » comme leur conversation, tout entiers « axés sur l'argent » et ce qu'il procure. Il admire et méprise à la fois, chez les jeunes comme chez leurs aînés, le matérialisme « à l'américaine ». Son goût de changer d'univers, de connaître le monde, il le satisfait, pour l'heure, en visitant des expositions dans les grands magasins de l'ouest, ou en servant de guide à des touristes étrangers; un jour, il s'arrange pour lier connaissance, dans le port de Montréal, avec un membre de l'équipage d'un croiseur français. Contestant, en même temps qu'il les admire, les nationalistes des « Jeune-Canada », on le sent d'autre part médusé par Westmount et par la puissance financière qui s'y incarne: aussi se cherche-t-il « un Bloke » pour se familiariser avec l'anglais.

Au cours de l'année scolaire de Philo I, il s'inscrit aux leçons de diction française du Conservatoire Lasalle (celles du professeur Gendreau), et pour sortir des livres, pour diriger les autres et ainsi se sentir « vivre », il participe à la fondation du journal *Brébeuf* et il prend l'initiative, au collège, de monter une pièce de théâtre, *La poudre aux yeux*, les représentations devant s'accompagner de quêtes en faveur des pauvres —, préoccupation récurrente de ce journal. Imbu de vie française, il n'aime pourtant pas voir un Édouard Montpetit s'en montrer féru; un pareil enthousiasme l'énerve: « J'aime la France. Je m'exaspère contre les Français ». (Exaspérations qu'il re-

connaît causée par le dépit). « *Mont-petit m'embête de plus en plus avec sa francerie* ». Olivar Asselin est un autre de ses dieux (« *le meilleur écrivain canadien* »): LeDuc obtiendra la publication, dans *L'Ordre*, le 31 mars 1934, de sa réponse personnelle à une enquête sur les aspirations et les déficiences de la jeunesse canadienne-française.

Pendant ses vacances de 1934, il perfectionne son anglais en conversant avec un jeune Britannique de Londres, riche et distingué, qu'il a connu par une annonce de journal. Pour satisfaire son besoin « *de distinction, de beauté, de culture, d'aristocratie* », il cherche surtout à rencontrer des Français. Au banquet de la délégation française venue aux fêtes du tricentenaire de Gaspé, banquet qui a lieu au chalet du Mont-Royal, il parvient à se faufiler sans carton d'invitation, grâce au maire Camillien Houde qui le prend, à son accent, pour l'un de ses invités d'outre-mer. Et il observe avec intensité: « *Un Français catholique, comme c'est convaincu, viril!* » Il entretient de nombreuses correspondances: l'une en Italie, avec Lina Pizzarelli; deux en France: l'une avec la jeune Guillemette de Bauffremont (fille d'un duc avec qui Lionel Groulx avait été jadis en étroits rapports), qui lui servira de guide dans les salons parisiens; une autre avec une demoiselle Jeanine Cochu, une incroyante à qui il expédie des pages de brûlante apologétique, dans un effort désespéré de la convertir (non sans se demander ce que penseraient de sa prose Bloy, Asselin, Georges Duhamel —, ses lectures du moment).

Pendant toute cette période, ce jeune homme « *gros et grand* », qui souffre dans ses vêtements et ne se sent bien qu'en robe de chambre, s'inquiète de « *demeurer de glace* » en face de la plupart des jeunes filles, et il prend sa froideur pour de

l'anomalie; pourtant, dès Oka, certains « *yeux de sphynx* » font exception et l'émeuvent visiblement; puis, dans une pension des Laurentides, la fille des propriétaires l'intéresse, il recherche sa compagnie; plus tard, à Paris, il aura quelques amies très dévouées dans de grandes familles françaises, et il correspondra avec son amie Thérèse Tardif, d'Ottawa, pour organiser avec son aide des échanges d'étudiants: « *Nous sommes nés pour accomplir des choses françaises; allons-y donc* ». (Cette Thérèse Tardif publiera bientôt son intelligent et douloureux *Désespoir de vieille fille*, auquel rétorquera, dans sa *Réponse à Désespoir de vieille fille*, une Simone Routier foudroyée par le malheur — la perte de son fiancé français, en septembre 1939 —, mais ayant trouvé des consolations, elle, à sa rentrée au Canada, chez les moniales dominicaines de Berthier).

Les conflits de Jacques LeDuc avec son père (« *Jacques se pense trop fin. Il a insulté papa* »; c'est « *un fendant* », « *un collégien qui fait son fin-fin* », jugent ses soeurs —, et en secret lui-même les approuve) durent aussi longtemps que n'a pas eu lieu la « conversion », vers la fin des études classiques. Il voudrait un père grand homme, supérieur à son milieu, et il le voit au contraire austère, peu cultivé, bourgeois, humble, aimant travailler chez lui en s'affublant en ouvrier, ennemi des voyages, etc.: « *On ne peut ni l'admirer, ni l'aimer... À peine si je le supporte. Je suis un monstre, un anormal* ».

Les succès aux examens ne s'obtiennent que laborieusement; mais il a « *de la ténacité, de la décision* ». Voici venir la fin du cours classique: retraite, conversion, communion, état de grâce. Toutes les perspectives, du coup, sont inversées. Le père, dans son humilité pieuse, devient le modèle à suivre. Jacques a déjà été

touché par les effets de la vocation chez les « jésuitons »: leur pauvreté, leur joie, leur insouciance, leur évident et enfantin enjouement. Il avait entrevu l'option possible: « *Mais pour moi, rien à demi* ». Il se demande, en octobre 1934: « *Comment ce surnaturel a-t-il trouvé sa place dans ma pauvre carcasse mondaine?* » Mais il indique lui-même quelles seront, très vite, les raisons de son échec au cloître dominicain: orgueilleux dans la recherche de la sainteté, impatient comme en toutes choses, trop catégorique et hautain: « *Je veux trop d'ascension, tout d'un coup* ». Mais, après tout, peu importe: « *La foi peut ramener aux arts, aux lettres* »; tandis que le culte du dollar mène à l'américanisme, que « *la royauté de l'argent et de la vie pratique annule tout* ».

Pierre de Grandpré
Conseiller d'édition

POUR UNE BIBLIOGRAPHIE NATIONALE COURANTE DES ANNÉES 80



Les anniversaires sont souvent l'occasion d'un bilan, il en fut ainsi pour la *Bibliographie du Québec* courante qui, en mai 1979, alors qu'elle franchissait le cap de ses dix ans, invitait ses utilisateurs à établir avec elle le bilan de sa première décennie et l'orientation de sa seconde par le moyen d'une enquête. Plus précisément, l'amélioration du contenu et de la présentation de la bibliographie nationale courante pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs et la préparation, à cette fin, d'un programme réparti sur une période d'environ cinq ans, constituaient l'objectif essentiel de cette enquête. Le présent article vise principalement à faire ressortir des conclusions, à notre avis intéressantes à la fois sur les utilisateurs de la bibliographie québécoise courante et sur le rôle qu'ils font tenir à cette bibliographie, de même qu'à indiquer la réponse que la bibliographie nationale du Québec entend apporter à leurs demandes et à leurs suggestions lorsqu'elle est connue ou prévisible.

ÉLÉMENTS DE L'ENQUÊTE

Le questionnaire comprenait douze questions: les deux premières avaient trait aux traits caractéristiques des répondants tandis que les dix autres concernaient les aspects suivants:

- les normes et systèmes utilisés par les répondants pour le traitement de leur documentation (question 3);
- la fréquence d'utilisation des deux sections de la bibliographie québécoise courante à savoir le secteur privé et le secteur public selon les fonctions: acquisition, catalogue, classification, indexation et recherche bibliographique (question 4);
- les facteurs restreignant l'utilisation de la bibliographie québécoise courante (question 5);
- l'addition de nouveaux types de documents (question 6);
- le catalogue avant publication (question 7);
- la présentation de la *Bibliographie du Québec* (question 8);
- les supports de la *Bibliographie du Québec* (question 9);
- l'intérêt des utilisateurs pour des produits dérivés de la *Bibliographie du Québec* (question 10);
- la distribution de la *Bibliographie du Québec* (question 11);
- les commentaires particuliers des utilisateurs (question 12);

ANALYSE DES RÉSULTATS

Il est à noter que la plupart des conclusions seront étayées par des données statistiques, cependant le cadre de cet article ne permet pas la reproduction de tous les tableaux statistiques pertinents.

Traits caractéristiques des répondants (questions 1 et 2)

896 des 3 000 abonnés à la *Bibliographie du Québec* courante ont répondu à l'invitation soit 33,6%; de ce nombre, 705 (79%) étaient du Québec et 191 (21%) de l'extérieur du Québec. De plus, 813 des 896 répondants se sont identifiés selon leur catégorie d'usagers:

Bibliothèque nationale	: 13 (2%)	Bibliothèque publique	
Bibliothèque spécialisée		— municipale	: 81 (10%)
— privée	: 91 (11%)	— centrale de prêt	: 12 (1,5%)
— gouvernementale	: 107 (13%)	Maison d'édition	: 5 (,5%)
Bibliothèque universitaire	: 99 (12%)	Librairie	: 47 (6%)
Bibliothèque collégiale	: 61 (8%)	Autre	: 92 (11%)
Bibliothèque scolaire	: 205 (25%)		

Normes et systèmes utilisés par les répondants (question 3)

Catalogage	RCAA	ISBD	Lévesque	AFNOR	AUTRE	TOTAL
Répondants québécois	199 (45%)	22 (5%)	157 (36%)	16 (4%)	45 (10%)	439 (62%)*
Répondants étrangers	87 (69%)	11 (9%)	10 (7,5%)	9 (7%)	10 (7,5%)	127 (66%)*
Total	286 (50%)	33 (6%)	167 (30%)	25 (4%)	55 (10%)	566 (63%)*

* Le pourcentage qui suit le nombre total de répondants québécois (439) correspond à la proportion du nombre réel de répondants québécois (439) en regard du nombre potentiel de répondants québécois (705), tandis que le pourcentage qui suit le nombre de répondants pour chaque possibilité correspond à la proportion du nombre réel de répondants pour chaque possibilité (199 pour RCAA dans le tableau ci-dessus) en regard du nombre total réel de répondants québécois soit 439. Veuillez noter que cette remarque est valable pour tous les tableaux du présent article.

Classification

	Library of Congress	Dewey	CDU	Autre	Total
Répondants québécois	114 (20%)	369 (66%)	8 (1,5%)	70 (12,5%)	561 (79%)
Répondants étrangers	65 (41%)	70 (44%)	11 (7%)	13 (8%)	159 (83%)
Total	179 (25%)	439 (61%)	19 (3%)	83 (11%)	720 (80%)

Indexation

	Vedettes matière	Thésaurus	Autre	Total
Répondants québécois	315 (82%)	12 (3%)	55 (15%)	382 (54%)
Répondants étrangers	75 (85%)	1 (1%)	12 (14%)	88 (46%)
Total	390 (83%)	13 (3%)	67 (14%)	470 (52%)

Il ressort des réponses à cette question :

- que la majorité des répondants, tant québécois qu'étrangers, appliquent les Règles de catalogage anglo-américaines (RCAA) tandis que le *Manuel pratique de catalogage* de Guy Lévesque est utilisé presque exclusivement par les bibliothèques scolaires et les bibliothèques collégiales (83%) ;
- qu'un faible pourcentage des répondants, 5% au Québec, 9% à l'étranger, a adopté les ISBD (Description bibliographique internationale normalisée) ;
- que le système de classification Dewey est employé par la majorité des répondants québécois (66% contre 20% pour Library of Congress et chez les répondants étrangers (44% contre 41% pour Library of Congress) tandis que seules les bibliothèques spécialisées gouvernementales et les bibliothèques universitaires emploient, dans la majorité des cas, le système de classification de la Library of Congress : 54% contre 20% dans le cas des premières et 72% contre 9% dans le cas des secondes ;
- que la majorité des répondants, tant québécois (82%) qu'étrangers (85%), utilisent un système de vedettes matière pour l'analyse documentaire et que cette majorité est constante dans toutes les catégories d'utilisateurs.

Fréquence d'utilisation de la bibliographie selon les fonctions (question 4)

Il est à noter que nous distinguons les résultats de l'utilisation de la première section de la Bibliographie du Québec consacrée aux documents du secteur privé de ceux de l'utilisation de la seconde section consacrée aux documents du secteur public.

Utilisation selon l'adresse du répondant

	Répondants québécois		Répondants étrangers	
	privé	public	privé	public
Acquisition	485 (86%)	450 (84%)	142 (90%)	126 (83.5%)
Catalogage	406 (80%)	370 (77%)	103 (76%)	93 (74%)
Classification	374 (74%)	312 (67%)	72 (60%)	55 (51%)
Indexation	234 (57%)	215 (55%)	39 (41%)	31 (35%)
Recherche bibliographique	517 (89%)	465 (87%)	137 (88%)	124 (85%)

Utilisation selon la catégorie d'usagers

	Acquisition		Catalogage		Classification		Indexation		Recherche bibliographique	
	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public
Bibliothèque nationale	11 (100%)	9 (90%)	4 (57%)	4 (57%)	1 (20%)	1 (20%)	0 (0%)	0 (0%)	10 (90%)	10 (90%)
Bibliothèque spécialisée privée	54 (83%)	45 (81%)	50 (84%)	39 (74%)	44 (78%)	34 (72%)	37 (61%)	24 (59%)	59 (85%)	51 (84%)
Bibliothèque spécialisée gouvernementale	83 (86%)	88 (91%)	75 (86%)	75 (85%)	57 (67%)	65 (77%)	49 (65%)	49 (64%)	90 (93%)	92 (93%)
Bibliothèque universitaire	79 (90%)	76 (88%)	55 (79%)	57 (81%)	33 (52%)	29 (50%)	22 (43%)	20 (40%)	75 (89%)	71 (88%)
Bibliothèque collégiale	48 (89%)	45 (87%)	44 (85%)	48 (89%)	41 (79%)	42 (79%)	22 (54%)	24 (62%)	50 (95%)	49 (88%)
Bibliothèque scolaire	173 (90%)	154 (87%)	147 (80%)	125 (76%)	146 (81%)	117 (72%)	77 (53%)	63 (46%)	159 (89%)	135 (83%)
Bibliothèque publique municipale	45 (76%)	37 (63%)	49 (77%)	43 (72%)	46 (76%)	34 (63%)	27 (60%)	23 (54%)	50 (84%)	42 (80%)
Bibliothèque publique centrale de prêt	6 (54%)	4 (40%)	7 (58%)	4 (36%)	6 (55%)	3 (27%)	2 (20%)	2 (20%)	9 (75%)	6 (60%)
Librairie	28 (93%)	26 (89%)	1 (11%)	1 (14%)	3 (27%)	2 (22%)	1 (11%)	1 (11%)	35 (100%)	31 (94%)

Les réponses à cette question révèlent :

- que la *Bibliographie du Québec* courante est utilisée par la majorité des usagers québécois et étrangers pour les fonctions acquisition et recherche bibliographique ; on observe également cette constante dans l'utilisation selon la catégorie d'usagers ;
- que les bibliothèques spécialisées gouvernementales y ont recours dans une forte proportion pour le catalogage ; il est tout de même étonnant que cette catégorie d'usagers ne l'utilise pas davantage pour la classification des documents du secteur public étant donné que l'indice du *Cadre de classement des publications gouvernementales du Québec* est fourni ;

- que les bibliothèques collégiales et les bibliothèques scolaires l'utilisent dans une large mesure pour le catalogage et la classification ;
- que la bibliographie nationale courante accuse une plus faible utilisation pour les fonctions classification et indexation ;
- que les librairies limitent leur emploi de la bibliographie nationale aux fonctions acquisition et recherche bibliographique confirmant ce que l'on pouvait soupçonner.

Facteurs restreignant l'utilisation de la *Bibliographie du Québec* (question 5)

Le délai trop long entre la parution d'un document et sa mention dans la *Bibliographie du Québec* constitue, et de loin, le facteur le plus important qui restreint l'utilisation de la *Bibliographie du Québec*; c'est l'opinion de 562 (52%) répondants québécois et de 102 (38%) répondants étrangers. L'absence de catégories de documents autres que les monographies et publications en série constitue le deuxième facteur en importance qui limite l'utilisation de la *Bibliographie du Québec*; 127 (23%) répondants québécois et 25 (25%) répondants étrangers sont de cet avis. La participation au réseau TELECAT contribue pour 36 (7%) de répondants québécois et 12 (11%) de répondants étrangers à réduire leur utilisation de la *Bibliographie du Québec*.

Contenu de la *Bibliographie du Québec* (question 6)

	Répondants québécois	Répondants étrangers
Thèses	235	74
Mémoires	232	69
Cartes	208	52
Disques	198	62
Microéditions	193	61
Partitions musicales	162	46

Le tableau ci-dessus indique le nombre de répondants québécois et étrangers favorables à l'insertion, dans la *Bibliographie du Québec*, des catégories de documents énumérées en abscisse. Les résultats indiquent également que ce sont les bibliothèques spécialisées privées et gouvernementales ainsi que les bibliothèques universitaires qui en plus grand nombre demandent le signalement des thèses, des mémoires et des microéditions, tandis que les bibliothèques scolaires sont les plus importantes en nombre à réclamer le signalement des disques et des cartes. Ces demandes seront-elles satisfaites? La Bibliothèque nationale du Québec n'a pas encore arrêté la suite à donner pour chaque catégorie de documents, cependant elle s'est engagée dans des actions préalables dont voici une brève synthèse. Bien que les thèses et les mémoires présentés dans les universités québécoises soient des imprimés, ils ne peuvent être considérés comme des documents publiés, c'est-à-dire mis en circulation en vue d'une distribution ou vente publique au sens où l'entend l'article 1d de la Loi de la Bibliothèque nationale du Québec. Par conséquent leur insertion dans la *Bibliographie du Québec* qui répertorie les documents *publiés* exige des ententes avec les universités pour, d'une part, donner au personnel de la Bibliothèque nationale du Québec l'accès à ces documents pour les décrire et, d'autre part, informer les utilisateurs de la *Bibliographie du Québec* de la disponibilité de ces documents; la Bibliothèque nationale du Québec doit entreprendre des démarches à cette fin prochainement.

Quant aux documents cartographiques, le dépôt légal étant en vigueur depuis le 1^{er} avril 1981, leur signalement dans la *Bibliographie du Québec* débutera en janvier 1982. De plus, on examinera au début de 1982 les résultats d'une étude sur les microéditions au triple point de vue de leur dépôt légal, de leur signalement dans la bibliographie nationale et de leur disponibilité dans les collections de la Bibliothèque nationale du Québec.

Catalogage avant publication (question 7)

Des 500 répondants québécois à cette question, 459 (soit 92%) sont favorables à l'inclusion des notices de catalogage avant publication dans la *Bibliographie du Québec*; de ce nombre, la majorité préfère leur insertion dans la section du secteur privé ou public selon l'origine plutôt que dans une section distincte. Quant aux répondants étrangers, 83% d'entre eux (soit 118 des 191 répondants) sont favorables à l'insertion des notices CIP selon leur origine.

Présentation de la *Bibliographie du Québec* (question 8)

Des 450 répondants québécois, 295 (66%) se sont déclarés favorables au regroupement actuel plutôt qu'à un regroupement par catégorie de documents. Chez les répondants étrangers, la position est la même: 81 des 130 répondants (62%) sont favorables au maintien de la disposition actuelle selon l'origine du document. Quant à la mention de l'adresse des éditeurs et des distributeurs, 59% des répondants québécois contre 41% préfèrent la trouver dans la notice tandis que 55% des répondants étrangers contre 45% préféreraient une liste publiée périodiquement dans la *Bibliographie du Québec*. Les uns et les autres seront satisfaits puisque cette mention continue d'apparaître dans la notice et que, de plus, le *Répertoire des numéros ISBN*, publié au printemps 1981 par la BNQ, dresse la liste des éditeurs avec leur adresse respective.

Supports de la *Bibliographie du Québec* (question 9)

Quarante-trois répondants québécois et vingt-six répondants étrangers préféreraient un support sur pellicule, tandis que 409 répondants québécois et 106 répondants étrangers souhaitent la conservation de l'édition imprimée et le motif principal de ce choix est l'absence d'équipement ad hoc et la perspective de ne pas pouvoir s'en procurer à moyen terme en raison de ressources financières insuffisantes. L'autre raison invoquée est la faible utilisation, par certains abonnés, de la *Bibliographie du Québec* qui, en raison de leur champ d'activités, constitue un outil marginal.

Produits dérivés de la *Bibliographie du Québec* (question 10)

Par cette question, la Bibliothèque nationale du Québec désirait connaître la mesure de l'intérêt de ses abonnés pour d'éventuels produits dérivés de la production de la *Bibliographie du Québec* tels que l'accès au fichier sur ruban magnétique de la bibliographie nationale depuis les débuts en 1968, l'accès à un fichier d'autorité des vedettes de personnes et de collectivités québécoises et la production de fiches. Les résultats ont indiqué:

- que 109 répondants québécois et 12 répondants étrangers seraient intéressés à l'accès au fichier sur ruban magnétique, tandis que 351 répondants québécois et 118 répondants étrangers ne le seraient pas;
- que la disponibilité d'un fichier d'autorité est recherchée par 298 répondants québécois et 69 répondants étrangers;
- que la production de fiches est souhaitée par 241 répondants et rejetée par 337 répondants.

Voilà pour l'aperçu que nous avons tenté de vous donner de la compilation et de l'analyse des résultats qui constituaient une première étape dans la poursuite des objectifs de l'enquête. La seconde étape s'est amorcée au cours de l'automne 1981 et se poursuivra intensément au cours de 1982: elle consistera dans le choix de recommandations issues des résultats de l'enquête et dans l'élaboration d'un programme dont la réalisation commencera en janvier 1983 pour se poursuivre à un rythme correspondant aux ressources humaines et techniques dont nous disposerons.

Lise Lavigne
Service de catalogage

L'APPLICATION DES RCAA 2 À LA BNQ

La Bibliothèque nationale du Québec appliquera les RCAA 2¹ dès le début de 1982. Les notices de tous les genres de documents (livres, brochures, documents cartographiques, publications en séries), signalées dans la bibliographie nationale, seront conformes aux RCAA 2 à partir du numéro de janvier 1982 pour la *Bibliographie du Québec* et à partir du tome VI pour la *Bibliographie du Québec 1821-1967*. Le projet de *Catalogue collectif des imprimés québécois 1764-1820*, actuellement en cours, suit également les mêmes règles.

Il est d'ores et déjà à propos de faire connaître les décisions relatives à l'application des règles de catalogage anglo-américaines puisque les bibliographies et les catalogues s'en trouveront modifiés. Cet article vise à indiquer les décisions prises à la BNQ² concernant la première partie du code, qui traite des dispositions relatives aux renseignements consignés dans la description d'un document, et la deuxième partie, qui porte sur le choix et la présentation des vedettes ou catégories d'accès à la description des documents. Les décisions indiquent quelles sont les options et les variantes qui ont été adoptées à la BNQ quant aux choix proposés dans les règles sous les noms de variante de règle et d'ajout facultatif.

Les observations et les commentaires relatifs à ces décisions peuvent être obtenus en s'adressant à :

Louise Filion
Bureau de la bibliographie rétrospective
Bibliothèque nationale du Québec
1700, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
H2X 3K6
Tél. : 873-7647

Première partie. Description

Les versions officielles des divers ISBD constituent prioritairement les normes à suivre pour la description des documents. Cependant lorsque les ISBD ne sont pas assez détaillés ou précis, les chapitres appropriés de la première partie, *Description des RCAA 2*, sont utilisés. Ainsi, les genres de documents décrits se conforment à l'ISBD (A), l'ISBD (CM), l'ISBD (M) 1^{re} édition normalisée révisée et l'ISBD (S). En se conformant aux divers ISBD, c'est cependant le niveau maximal d'information (RCAA 1.0D3) qui est retenu pour la description de chaque document signalé dans la bibliographie nationale.

Deuxième partie. Vedettes, titres uniformes et renvois

Les décisions³ prises à la BNQ concernant l'application des ajouts facultatifs et les variantes des règles sont indiquées pour chacun des 6 chapitres de la deuxième partie.

Chapitre 21. Choix des catégories d'accès à la description des documents

21.0D Ajout facultatif. Mentions d'activité

Dans les cas mentionnés ci-dessous, on ajoutera, à la vedette, la désignation abrégée de l'activité exercée par la personne dont le nom est mis en vedette secondaire.

ACTIVITÉ	ABRÉVIATION
D'AUTEUR	
<i>compilateur</i>	<i>comp.</i>
<i>éditeur</i>	<i>éd.</i>
<i>illustrateur</i>	<i>ill.</i>
<i>traducteur</i>	<i>trad.</i>

et aussi

21.18B	arr.
21.27	praeses, répondant, défendeur, etc.
21.36C1	défendeur, intimé, accusé
21.36C2	demandeur, plaignant, requérant, pétitionnaire, défendeur, intimé
21.36C3	demandeur-intimé, défendeur-appelant 21.36C5, 21.36C6, 21.36C7, 21.36C8, 21.36C9

* L'ajout facultatif de la mention d'activité est utilisé.

21.28A Variante de la règle

La vedette d'un libretto sera celle qui convient à l'oeuvre musicale.

* La variante de la règle est appliquée.

21.29D Vedettes secondaires

On établira des vedettes secondaires en plus de celles prescrites dans la règle 21.30, si elles s'avèrent nécessaires dans le contexte d'un catalogue donné.

* La règle est appliquée. Des vedettes secondaires supplémentaires aux dispositions prévues dans la règle 21.30 sont requises pour les projets bibliographiques.

1. *Règles de catalogage anglo-américaines*. Deuxième édition. Montréal, ASTED, 1980. 938 p.

2. Les décisions font suite aux recommandations contenues dans un rapport interne du Groupe de travail sur AACR 2 composé de Pierre Deslauriers, président, Louise Filion et Lise Lavigne.

3. Les décisions sont précédées d'un astérisque.

- 21.29G *Dans certains cas, l'emploi des renvois justificatifs en remplacement des vedettes secondaires est facultatif.*
- * La variante de la règle n'est pas appliquée. Dans la bibliographie nationale, des vedettes secondaires sont établies selon les dispositions prévues dans les règles.

21.30L Collections

On établit une vedette secondaire au titre de la collection pour tout ouvrage catalogué séparément, si cette vedette fournit une collocation utile. L'addition du numéro d'ordre ou de toute autre désignation est facultative.

- * L'ajout du numéro d'ordre ou de toute autre désignation est utilisé.

Chapitre 22. Vedettes de personnes

22.3C2 Variante de la règle

Personnes mises en vedette à leur nom de famille...

On peut appliquer cette règle d'une manière sélective langue par langue... Pour une personne dont le nom est dans une langue qui n'est pas écrite en écriture latine et qui est mise en vedette à son nom de famille (voir 22.5), on choisira la forme du nom en écriture latine, si cette forme est consacrée par l'usage dans les ouvrages de référence en langue française...

- * La variante de la règle est appliquée pour toutes les langues.

22.16A Éléments ajoutés aux noms représentés par des initiales ou comportant des initiales

Lorsqu'une partie d'un nom ou un nom complet est représenté par des initiales, et que la forme développée est connue, on ajoutera, entre parenthèses, la forme développée s'il y a lieu de distinguer des homonymes...

Les ajouts mentionnés ci-dessus aux autres noms comportant des initiales sont facultatifs.

- * Les ajouts facultatifs mentionnés aux autres noms sont utilisés si la forme développée est connue ou le devient au cours du traitement.

22.18 Dates

L'ajout des dates à tous les noms de personnes, même s'il n'y a pas lieu de les distinguer, est facultatif.

- * Les dates ne sont pas ajoutées aux noms de personnes sauf si les dates figurent déjà au catalogue de la bibliothèque ou si elles sont rapidement disponibles au cours du traitement.

Chapitre 23. Noms géographiques

23.4B Règle générale

Si l'on doit distinguer deux ou plusieurs noms de lieux portant le même nom..., on ajoutera le nom du lieu plus vaste à chaque nom selon les directives de 23.4C-23.4J...

L'application des règles 23.4C-23.4J est facultative, même s'il n'y a pas lieu de distinguer des lieux entre eux.

- * L'ajout du nom du lieu plus vaste est toujours utilisé sauf dans les cas prévus selon les dispositions du paragraphe qui suit.

La suppression du nom de l'aire géographique plus vaste après le nom d'un État, d'une province ou d'un territoire de l'Australie, du Canada ou des États-Unis; d'un comté britannique; d'un État membre de la Malaisie, de l'URSS ou de la Yougoslavie; ou d'une île, considéré comme une addition (voir 23.4C-23.4F) est facultative.

- * L'ajout du nom de l'aire géographique plus vaste n'est pas utilisé après le nom de l'État, d'une province ou d'un territoire de l'Australie, du Canada ou des États-Unis, d'un comté britannique, d'un État membre de la Malaisie, de l'URSS ou de la Yougoslavie, ou d'une île.

23.4F Lieux dans les îles

Lorsque le lieu se trouve dans une île, et que le nom de l'île ou de l'archipel est couramment employé avec le nom du lieu, on ajoutera le nom de l'île ou de l'archipel.

- * Cette règle est appliquée sauf pour les noms de lieux dans les îles canadiennes où l'on ajoute le nom de la province ou du territoire.

Chapitre 24 Vedettes de collectivités

24.1A Translittération en écriture latine

Si le nom de la collectivité n'est pas dans une langue écrite en écriture latine, on fera la transcription du nom conformément à la table établie pour la langue adoptée par l'organisme de catalogage.

Variante de la règle.

Si le nom de la collectivité est écrit dans une langue qui n'est pas en écriture latine, et qu'une forme en écriture latine figure dans les documents publiés par cette collectivité, on choisira cette forme pour la vedette.

* La variante de la règle n'est pas appliquée.

24.3A Langue adoptée

Si le nom est donné en plusieurs langues, on choisira la forme de la langue officielle de la collectivité.

Variante de la règle.

On emploie la forme du nom dans une langue familière aux usagers du catalogue, si le nom de la collectivité est dans une langue qui ne leur est pas familière.

* La variante de la règle n'est pas appliquée.

24.4C1 Règle générale

Lorsque deux ou plusieurs collectivités portent le même nom ou des noms si semblables qu'ils pourraient prêter à confusion, on ajoute un mot ou une expression à chaque nom selon les directives de 24.4C2-24.4C10.

L'application des règles 24.4C2-24.4C10 est facultative, même s'il n'y a pas lieu de distinguer des collectivités.

* L'ajout d'un mot ou d'une expression à chaque nom est appliqué avec réserve, c'est-à-dire dans les cas où la présomption d'homonymie éventuelle est très grande.

24.7B2 Numéro d'ordre

Lorsqu'une conférence, etc., s'inscrit ou laisse supposer qu'elle s'inscrit dans une série de conférences numérotées portant le même nom, on ajoute le numéro d'ordre dans la forme abrégée française du nombre ordinal...

Si la numérotation est irrégulière, on la supprime de la vedette. Les dispositions pour expliquer les irrégularités selon une forme appropriée, comme par exemple, une note, un renvoi explicatif sont facultatives.

* Les irrégularités de la numérotation sont expliquées selon les dispositions prévues.

Chapitre 25. Titres uniformes

La BNQ n'effectue pas systématiquement tous les titres uniformes requis par les RCAA 2. Selon sa politique, la BNQ établit des titres uniformes d'après les dispositions du chapitre 25 pour les catégories suivantes :

- les documents juridiques (constitutions, lois, etc.)
- les ouvrages liturgiques
- les oeuvres musicales
- les oeuvres antérieures à 1501
- les oeuvres des auteurs grecs et latins

25.2A ... *L'inscription d'un titre uniforme pris comme vedette principale sans crochets est facultative.*

* Les crochets ne sont pas ajoutés.

25.5E

Si l'indication générale du genre de document est employée (voir 1.1C), l'addition de la désignation qui est facultative s'ajoute à la suite du titre uniforme.

* L'indication générale du genre de document est ajoutée.

Chapitre 26. Les renvois

26.2D2

L'établissement de renvois justificatifs des différents préfixes non soudés aux noms de famille, précisant la méthode adoptée pour mettre en vedette ces noms au catalogue est facultatif.

* Cette règle n'est pas appliquée.

26.3A4

Dans le contexte de cette méthode de classement, l'établissement d'un renvoi des initiales constituant un bloc, de même que des initiales séparées par des points (voir 26.3A3) au nom

LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE QUÉBÉCOIS

La Bibliothèque nationale du Québec vise à assurer, par divers moyens, l'exploitation et la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois en général, et particulièrement celui qui est conservé à la Bibliothèque.

L'un de ces moyens qui en même temps permet de rejoindre une autre finalité, la promotion de l'institution, consiste à profiter d'événements culturels de portée nationale ou, internationale pour mettre en évidence, par le biais d'expositions et d'autres activités, une certaine partie de notre patrimoine documentaire.

La manifestation qui aura lieu cette année se distingue des précédentes, en ce sens qu'elle n'est rattachée à aucun événement (national ou international). Elle s'inscrit plutôt (dans le cadre de notre spécificité) dans un projet plus large, mis de l'avant par les autorités gouvernementales en vue de favoriser une plus grande par-

ticipation des communautés et groupes ethniques¹ à la culture québécoise.

Les objectifs de cet événement sont les suivants: mettre en évidence l'apport des communautés culturelles au patrimoine documentaire québécois et faire connaître auprès de ces milieux notre établissement, c'est-à-dire ses collections, ses services, etc.

La Bibliothèque nationale compte de plus profiter de cette occasion pour établir des liens plus étroits avec ces communautés, en vue d'une application plus intégrale et mieux suivie du dépôt légal. Elle projette également, par la tenue d'un colloque à cette occasion, de contribuer à l'étude des problèmes que pose chez ces communautés culturelles l'édition de leurs oeuvres au Québec.

Le colloque se tiendra du 1^{er} au 5 mars 1982 et comprendra, le soir du lancement, l'ouverture d'une exposi-

tion des publications récentes de ces communautés culturelles, la présentation (ou le lancement) d'ouvrages récents publiés par ces milieux. En plus du colloque qu'entend tenir la Bibliothèque nationale au cours de cette semaine, d'autres activités pourront se tenir à la salle Saint-Sulpice. Le programme sera divulgué en temps opportun.

La Bibliothèque nationale se félicite d'avoir obtenu pour l'organisation de cet événement une aide financière importante du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, et la participation d'une personne-ressource du même ministère au groupe de travail mis sur pied pour planifier l'événement.

Réal Bosa

Coordination des services publics

¹ L'expression « communautés culturelles » tend à devenir de plus en plus utilisée pour désigner ces milieux.

complet retenu comme vedette (voir aussi 26.3C2), est facultatif.

* Cette règle n'est pas appliquée.

26.3A4

Dans le contexte de cette méthode de classement, l'établissement d'un renvoi des initiales constituant un bloc, de même que des initiales séparées par des points (voir 26.3A3) au nom complet retenu comme vedette (voir aussi 26.3C2), est facultatif.

* Les renvois sont établis puisque le système de classement le prévoit.

26.4A2 Titres des parties d'un ouvrage cataloguées séparément

Lorsque les parties d'un ouvrage publiées séparément sont cataloguées isolément, on fera un renvoi des titres de ces parties dans la forme de sous-vedettes dans la vedette du titre uniforme de l'ouvrage complet. L'établissement d'un renvoi justificatif selon les directives de 26.4C2 est facultatif.

26.5A

* Un renvoi justificatif n'est pas établi (voir la règle 21.29G).

S'il y a lieu d'établir des vedettes secondaires à la même vedette, la substitution de cette vedette par des renvois appropriés est facultative.

* La variante de la règle n'est pas appliquée (voir la règle 21.29G).

26.5B

Ou, dans ce cas, on établira une vedette secondaire à la vedette commune, et on ajoutera un renvoi à la vedette principale.

* La variante de la règle n'est pas appliquée (voir la règle (21.29G).

Louise Filion

Bureau de la bibliographie rétrospective

ISBN: HISTORIQUE ET EXPLICATION DU SYSTÈME

À l'automne 1981, la Bibliothèque nationale du Québec publiait son premier « Répertoire des numéros ISBN attribués aux éditeurs francophones canadiens ». Elle répondait ainsi à l'une des fonctions de toute agence désignée pour attribuer des numéros ISBN, soit celle de tenir à jour un double fichier des éditeurs. Le premier comprend le classement par **ordre alphabétique** du ou des mots distinctifs du nom de l'éditeur. On retrouve sous cette dénomination du nom officiel, l'adresse complète, le numéro de téléphone et le numéro attribué à l'éditeur. Le second fichier comprend le classement par **ordre numérique** des préfixes attribués, et il est suivi du ou des mots distinctifs de l'éditeur. En plus de ce double fichier, la Bibliothèque nationale du Québec en ajoutait un troisième, intitulé **Table de correspondances**¹, qui renvoie des anciens préfixes d'éditeur aux nouveaux, soit de ceux qui sont précédés du chiffre 0 à ceux qui sont précédés du chiffre 2. Il serait intéressant de situer historiquement la création du système de numérotation normalisée internationale du livre (International Standard Book Numbering) ou ISBN et d'en décrire le fonctionnement.

Historique

En 1965, un des plus gros distributeurs-libraires de Grande-Bretagne, W.H. Smith and Son Ltd, décide de déménager à l'extérieur de Londres, plus précisément à Swindon, toute la gestion de ses stocks et de s'équiper d'ordinateurs. Pour ses besoins informatiques, il se trouve donc devant la nécessité de codifier les ouvrages commercialisés en Grande-Bretagne et ainsi d'ajouter sa propre numérotation aux numéros particuliers déjà attribués par certains éditeurs. Dans le but d'éviter cette double numérotation, Smith s'adresse donc à la British Publishers Association et lui expose ce besoin. C'était

l'occasion unique de normaliser la numérotation des livres à l'échelle nationale! Ce qui fut fait grâce aux travaux du professeur F. Gordon Foster alors professeur à la London School of Economics. Ses travaux confirmèrent la nécessité d'une unique numérotation de même qu'ils démontrèrent la possibilité d'une telle numérotation. Entouré d'experts, dont ceux de la British Publishers Association, de la British National Bibliography, le professeur Foster mit au point le système appelé Standard Book Numbering ou SBN qui fut approuvé et qui devint applicable à la fin de l'année 1967 en Grande-Bretagne. On assista alors à la création de la Standard Book Numbering Agency.

Comme le système inventé par le professeur Foster était à la fois large et souple, il réussit à satisfaire les besoins des éditeurs des pays anglosaxons dont les États-Unis, l'Australie et même le Canada. Le système était ainsi en voie de devenir international puisque l'Organisation internationale de normalisation (ISO) chargea un groupe de travail d'étudier la question du système de numérotation normalisée internationale du livre (International Standard Book Numbering ou ISBN). Les recommandations de ce groupe de travail international, qui seront approuvées à la réunion plénière de l'automne 1969, proposent la coordination et la normalisation à l'échelle internationale de l'utilisation de la numérotation du livre de sorte qu'une numérotation normalisée internationale puisse permettre d'identifier un titre, ou l'édition d'un titre, un éditeur donné, et soit particulière à ce titre ou à cette édition.

Les pays représentés à cette réunion étaient la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Australie, la Belgique, la Tchécoslovaquie, le Danemark, la France, l'Allemagne de l'Ouest, la Hongrie, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Por-

tugal, la Roumanie et la Suède. On confia à la British Standards Institution le rôle d'agence internationale pour un certain temps avec le mandat suivant: enregistrer les groupes, leur allouer des numéros distinctifs, les conseiller pour l'établissement et le fonctionnement de leurs agences, conseiller les agences des groupes pour l'attribution de numéros aux éditeurs, favoriser l'utilisation universelle du système et contrôler l'utilisation du système.

L'ISBN était lancé et sa progression s'est poursuivie jusqu'à maintenant. Dès 1968, la R.R. Bowker Company joua le rôle pour le territoire nord-américain. Elle obtint la collaboration de représentants d'éditeurs, dont certains du Canada, le Canadian Book Publishers Council et le Conseil supérieur du livre entre autres et, plus tard, celle de deux bibliothèques nationales, soit la Bibliothèque nationale du Canada et la Bibliothèque nationale du Québec. En effet, à compter de 1974, la Bibliothèque nationale du Québec, à la suite d'une entente avec le Conseil supérieur du livre, était chargée de la responsabilité d'attribuer les numéros ISBN aux éditeurs francophones canadiens. Elle recevait ses cahiers de numéros de la maison R.R. Bowker et tous les éditeurs canadiens anglophones et francophones se voyaient attribuer le 0 comme premier chiffre du numéro ISBN, ce chiffre 0 regroupant les éditeurs anglophones. Ce ne sera qu'en 1979 que les éditeurs francophones canadiens se verront identifier comme des éditeurs francophones avec le chiffre 2 comme premier chiffre du numéro ISBN.

Ce changement majeur permit le retour à une situation normale en identifiant les éditeurs francophones canadiens d'une façon conforme à la

¹ Le but de cette Table de correspondances sera expliqué plus loin.

réalité linguistique. Pour ce faire, la Bibliothèque nationale du Québec concluait, au cours de l'automne 1978, une entente avec l'Agence francophone pour la numérotation internationale du livre (AFNIL) par laquelle elle devenait représentante de l'Agence auprès des éditeurs francophones canadiens.

L'Agence internationale ISBN fut informée du problème ainsi que de la volonté de la Bibliothèque nationale du Québec d'être admise au sein du groupe francophone. L'Association des éditeurs canadiens ayant donné officiellement son accord, celle-ci et la Bibliothèque nationale du Québec furent donc admises au sein de l'AFNIL au même titre que la Bibliothèque nationale de la France, le Cercle de la librairie, le Syndicat national de l'édition, la Bibliothèque royale Albert 1^{er} de Belgique, l'Association belge des éditeurs de langue française et la Société des librairies et éditeurs de la Suisse romande.

L'AFNIL fournit alors à la Bibliothèque nationale du Québec des numéros caractéristiques d'éditeurs composés de 3 à 7 chiffres. De son côté, la Bibliothèque nationale du Québec procéda à la création d'un programme informatique afin de produire les cahiers de numéros ISBN destinés aux éditeurs. La date d'entrée en vigueur du nouveau système ayant été fixée au 1^{er} janvier 1979, les éditeurs qui étaient en possession d'un numéro ISBN précédé de 0 reçurent leur nouveau numéro distinctif et le cahier de numéros correspondant gratuitement. À cela étaient joints une lettre ainsi qu'un dépliant explicatif les informant du nouveau système et des raisons du changement. Parallèlement à cet envoi, tout nouvel éditeur qui demandait un numéro ISBN recevait par retour du courrier le cahier de numéros préparé à son intention.

La gestion de l'activité, l'attribution des numéros ISBN et le fonctionnement étaient confiés au Bureau du dépôt légal de la Bibliothèque nationale du Québec.

Systeme

L'ISBN est composé de 10 chiffres, qui se décomposent ainsi : un numéro caractéristique du groupe national, linguistique, géographique ou autre, où le livre est publié; un numéro, de longueur variable, qui caractérise l'éditeur et toujours le même pour chaque éditeur; un numéro, de longueur variable, attribué à chaque titre par chaque éditeur, dans la limite des nombres dont il dispose; et un dernier chiffre de contrôle, qui permet la vérification automatique, par l'ordinateur, de l'exactitude de la valeur et de l'ordre des chiffres qui constituent l'ISBN. La partie ajoutée au SBN, selon les premiers travaux du professeur Foster, pour en faire un ISBN a été le numéro caractéristique du groupe. Il s'agissait d'une légère

modification et le système devenait international. Ajoutons que c'est aussi le professeur Foster qui établit le schéma international, ce qui prouva une fois de plus combien la structure initiale était souple et facilement adaptable.

Le principe est de donner à un groupe national, linguistique ou géographique et à un éditeur un numéro qui le caractérise composé d'un nombre de chiffres inversement proportionnel à l'importance de sa production. Ainsi, on a attribué le chiffre 2 au groupe francophone, auquel appartiennent désormais les éditeurs francophones canadiens en raison de l'importance de la production, tandis qu'on a attribué le numéro 87 au Danemark, par exemple. De la même façon, un éditeur dont la production est importante recevra un numéro de deux chiffres qui lui laisse 6 chiffres pour numéroter les livres de sa production ou un million d'ISBN pour cet éditeur. Le système répartit ses numéros de la façon suivante :

— Le numéro caractéristique du groupe peut avoir de 1 à 5 chiffres :

0-7	8 numéros à 1 chiffre pour les plus gros producteurs mondiaux (au-dessus de 20 000 titres annuellement)
80-94	15 numéros disponibles pour les groupes produisant de 5 000 à 20 000 titres annuellement
950-993	44 numéros disponibles pour les groupes produisant de 500 à 5 000 titres annuellement
9940-9989	50 numéros disponibles pour les groupes produisant moins de 500 titres annuellement
99900-99999	100 numéros disponibles pour les cas spéciaux

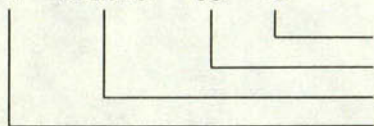
— Le numéro caractéristique de l'éditeur peut avoir de 2 à 7 chiffres :

00-19	20 indicatifs disponibles pour les gros éditeurs dont la production totale peut atteindre le million
200-699	500 indicatifs d'éditeurs dont la production peut atteindre 100 000
7000-8499	1500 indicatifs d'éditeurs dont la production peut atteindre 10 000
85000-89999	5 000 indicatifs d'éditeurs dont la production peut atteindre 1000 titres
900000-949999	50 000 indicatifs d'éditeurs dont la production peut atteindre 100 titres
9500000-9999999	5000 000 indicatifs d'éditeurs dont la production peut atteindre 10 titres

Ce schéma est basé sur les statistiques internationales de l'édition qui sont publiées annuellement par l'Unesco. Les numéros réservés aux groupes permettent d'obtenir 217 numéros caractéristiques et, de cette façon, le système peut répondre largement aux besoins de l'édition mondiale.

Concrètement, un ISBN, dans le cas d'un éditeur francophone canadien, se présente de la façon suivante :

ISBN 2 — 920328 — 03 — 4



Quand l'éditeur reçoit son cahier de numéros, ces calculs ont déjà été effectués à l'aide d'un programme informatique. L'éditeur n'a qu'à prendre un numéro dans son cahier et à l'assigner aux titres qu'il publie.

est le chiffre de contrôle
numéro caractéristique du titre
numéro caractéristique de l'éditeur
numéro caractéristique du groupe

Il est intéressant de constater que l'ISBN a été adopté quasi internationalement. Il est utile aux éditeurs, aux librairies, aux bibliothécaires et aux lecteurs. De plus, l'ISBN devient un élément important de repérage dans les banques de données informatisées. Il suffit d'interroger l'ordinateur à partir de ce regroupement de 10 chiffres pour avoir automatiquement accès à une information complète sur un titre ou une édition particulière publiée par un éditeur donné. C'est dans le cadre d'une politique d'accès à l'information que s'inscrit la publication du premier *Répertoire des numéros ISBN attribués par la Bibliothèque nationale du Québec*.

Louise Tessier
Bureau du dépôt légal

Le chiffre de contrôle est calculé d'après le « modulus 11 » avec des « coefficients de pondération 10-2 ». Chacun des neuf chiffres du ISBN est successivement multiplié par les nombres 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, et 2. Le chiffre de contrôle devient le chiffre qu'il faut additionner à la somme des neuf résultats obtenus pour que le total soit divisible par 11. X remplace 10 quand le chiffre de contrôle est 10.

Sources consultées :

FORGET, Louis J.S.

« Le système de numérotation normalisée internationale du livre (International Standard Book Numbering, ou ISBN). » *Bulletin de l'A.C.B.L.F.*, vol. 16 n° 3, septembre 1970, p. 115-124

HONORÉ, Suzanne

« La Numérotation internationale du livre ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 8, août 1969. p. 321-330.

ISBN	2	—	9	2	0	3	2	8	—	0	3	—	4	Chiffre de contrôle				
	x		x	x	x	x	x	x		x	x		x					
coefficient de pondération	10		9	8	7	6	5	4		3	2							
produits	20	+	81	+	16	+	0	+	18	+	10	+	32	+	0	+	6	= 183 (plus 4)
total														187				

CONGRÈS DE LA FIAB/IFLA

Le conservateur de la Bibliothèque nationale du Québec a participé, du 16 au 22 août 1981, aux travaux de la 47^e conférence de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et de bibliothèques (FIAB/IFLA).

Cette réunion avait lieu à la Karl-Marx Universität de Leipzig, en République démocratique allemande. Le thème général de la réunion était le suivant: « Les institutions nationales et les organismes professionnels: aspects du développement national des bibliothèques et de la coopération internationale, en regard particulièrement des associations de bibliothèques et de bibliothécaires, des comités de bibliothèques et des comités consultatifs pour les bibliothèques, des centres méthodiques et scientifiques professionnels, des centres nationaux de services de bibliothèques, et des organismes et conseils pour la recherche en bibliothéconomie ».

On aura compris que l'ampleur de ce thème, la panoplie possible des sous-thèmes et la variété des angles sous lesquels il peut être traité risquent d'entraîner sa mise au rancart. Effectivement, il faut le dire d'emblée, lors des conférences annuelles de cette fédération internationale, de tels thèmes revêtent une importance fort relative.

Ce qui justifie un long voyage pour plus de mille délégués venant d'une soixantaine de pays, c'est d'abord et surtout le travail qui se poursuit dans les sections, les comités, les groupes et les tables-rondes. Car, au fil des années, c'est dans ces organismes que le travail s'accomplit.

Les bibliothécaires sont attirés par les réunions annuelles de l'IFLA, parce que cet organisme est vraiment devenu, sur le plan international, le carrefour du développement et de la



Université Karl-Marx de Leipzig

recherche en bibliothéconomie. Largement subventionnée par l'UNESCO et par le Council of Library Resources des États-Unis, la FIAB/IFLA a élaboré des projets et a entrepris de réaliser des programmes essentiels à l'établissement et au développement des réseaux de bibliothèques dans tous les pays du monde. Qu'il suffise de rappeler les programmes suivants qui ont été particulièrement discutés par les délégués lors de la conférence de Leipzig. Les deux principaux sont le « contrôle bibliographique universel » et l'« accès universel aux publications ».

Le programme du contrôle bibliographique universel (CBU/UBC) prévoit que le traitement bibliographique d'un document doit être réalisé une fois pour toutes par une agence bibliographique nationale. Ce traitement bibliographique, réalisé dans le pays dans lequel le document a été publié, devra être diffusé dans tous les pays désireux de le recevoir. Ce programme prévoit donc l'établissement du dépôt légal aussi intégral que possible, la rédaction et la publication des bibliographies nationales courantes et rétrospectives, la préparation, la mise au point, la diffusion et la mise en application de normes bibliographiques internationales maintenant connues sous le sigle ISBD (International Standard Bibliographic Description).

Ce programme, entrepris il y a maintenant sept ans, se réalise graduellement et s'implante dans un nombre de pays de plus en plus important. Les ISBD pour les principaux types de documents ont presque tous

été préparés. Il sont maintenant en période de révision, qui devrait se terminer en 1985. Un certain nombre de bibliographies nationales sont rédigées selon ces normes internationales, avec ou sans adaptations.

L'ensemble des activités concernant le développement de l'implantation du programme du contrôle bibliographique universel est supervisé et coordonné par un bureau situé à Londres. Le personnel permanent et compétent de ce bureau permet de suivre les dossiers, de recruter des collaborateurs, d'établir des calendriers de travail et d'aider les personnes qui, dans chaque pays, ont décidé d'implanter ce programme.

L'autre grand programme, celui de l'accès universel aux publications, même s'il n'a été annoncé que depuis quelques années, est également coordonné par un bureau international situé à Londres. Les objectifs poursuivis consistent à attirer l'attention des gouvernements et de tous

les organismes visés par ce programme, de faciliter au maximum l'accès aux publications par les usagers là où ils se trouvent et quand ils en ont besoin. Le but précis du programme est donc d'améliorer l'accès aux publications, du plan local au plan international, et à tous les stades, depuis la publication de nouveaux textes jusqu'à la conservation des derniers exemplaires.

À cette fin, la FIAB/IFLA en collaboration avec l'UNESCO, organise un congrès international qui se tiendra à Paris du 3 au 7 mai 1982. Ce congrès sera l'occasion de donner à ce nouveau programme une impulsion définitive.

En terminant, il convient de signaler que le prochain congrès de la FIAB/IFLA aura lieu à Montréal, du 22 au 28 août 1982, sous le thème: « Les réseaux ».

Jean-Rémi Brault
Conservateur en chef

DES ATLAS ANCIENS D'UN GRAND INTÉRÊT

Très précis pour l'époque, les atlas dont la Bibliothèque nationale du Québec vient de prendre possession constituent des documents d'une très grande valeur historique. Ces quatre atlas, qui ont été publiés entre 1693 et 1700, sont aussi disponibles sur des microfilms qui ont été réalisés par le Service de microphotographie de la Bibliothèque nationale du Québec. Ils possèdent chacun des caractéristiques propres que nous décrivons maintenant.

ATLAS DE SANSON¹

L'*Atlas de Sanson*, par Guillaume Sanson, publié à Paris chez Hubert Jaillot entre 1691 et 1693, est un magnifique ouvrage qui comprend des cartes générales de toutes les parties du monde, ainsi que d'autres encore plus détaillées des principaux pays ou royaumes de l'Europe.

Aspect intéressant, la plupart des cartes de cet atlas sont précédées de tableaux ou tables géographiques, qui présentent de façon systématique les continents, puis les pays, et ensuite les principales divisions administratives ou autres, etc. C'est ainsi que l'Amérique est d'abord divisée en deux parties: septentrionale et méridionale; la première se décompose en pays ou grandes régions: Terres arctiques, Canada ou Nouvelle-France, Floride, etc.; quant au Canada, il est ensuite subdivisé en quatre régions: Québec, Bristow, Pomejoc et Nouvelle Amsterdam. Sur un autre tableau, on trouvera une liste des peuples; c'est ainsi qu'au « Septentrion de la Rivière de St-Laurens », on nomme 30 peuples, auxquels s'ajoutent « au midy de la Rivière de St-Laurens, » 27 autres peuples.

Ces tableaux systématiques sont aussi complétés, pour les pays, provinces et petites régions de l'Europe, de tables alphabétiques des noms de

lieux qui figurent sur les cartes qui les accompagnent dans l'atlas.

C'est donc un atlas qui peut servir, entre autres, de répertoire géographique des noms de lieux anciens, ce qui n'est pas sans intérêt, en particulier pour ceux qui ont poussé leurs recherches généalogiques jusqu'à cette époque et en ces lieux.

ATLAS DE ROMEIN DE HOOGHE²

L'ouvrage *Cartes marines à l'usage des armées du roy de la Grande-Bretagne... gravées et recueillies par le Sr Romain de Hooghe*, publié à Amsterdam chez Pierre Mortier en 1693, est un atlas qui devait servir à la navigation. Il contient des cartes très détaillées des côtes de l'Angleterre et de la France et donne toutes les indications qui pouvaient être utiles à la navigation: les îles, les ports de mer, les bancs de sable et les rochers, des roses des vents, etc. Toutes les cartes contiennent des vues des villes côtières: La Rochelle, Dunquerque, Rouen, Mt St-Michel, Honfleur, Cherbourg, Brest, etc.

Mentionnons enfin que cet atlas contient des cartes de la Méditerranée.

ATLAS DE JOSEPH SAUVEUR³

Neptune françois ou Atlas nouveau des cartes marines..., attribué à Joseph Sauveur et publié à Paris chez Hubert Jaillot en 1700, est aussi un atlas qui devait servir à la navigation. Cet ouvrage, qui couvre, avec beaucoup de détails, à peu près les mêmes régions que l'atlas mentionné précédemment, contient toutefois des planches un peu plus spéciales, que l'autre ne contenait pas: après une table des marées et un tableau explicatif des échelles pour les « calculs de marine », on trouve 10 planches qui contiennent une foule de pavillons

des diverses nations. Lorsqu'une nation possède plusieurs pavillons, ils sont illustrés. Ainsi, pour la France, on trouve le pavillon blanc, le pavillon royal, le pavillon de Calais, le pavillon de Dunquerque, la cornette de la galère patronne, la cornette d'un polacre, etc.

ATLAS DE FRÉMONT D'ABLANCOURT⁴

Suite du Neptune françois ou Atlas nouveau des cartes marines... par monsieur d'Ablancourt a été publié à Amsterdam, chez Pierre Mortier, en 1700. Il s'agit d'un ouvrage « dans lequel on voit la description exacte de toutes les Côtes du Monde... où sont exactement marquées les routes qu'il faut tenir, les Bancs de sable, Rochers & Brasses d'eau; & généralement tout ce qui concerne la Navigation ». Cet ouvrage, qui a aussi été fait « sur les Observations & l'expérience des plus habiles ingénieurs & Pilotes » couvre toutes les parties du monde et comprend des cartes de l'Amérique.

Une des caractéristiques les plus intéressantes de cet atlas vient des gravures des vaisseaux qui empruntaient les mers à cette époque: le vaisseau royal d'Angleterre, la galiote à bombe, le breslot à la sonde, le polacre à la voile, la galéasse à la rame, le brigantin, la falouque et différents types de galères; on trouve même une coupe d'une galère avec ses proportions. L'ouvrage se complète par une magnifique rose des vents à 32 directions et en 6 langues.

Pierre Lépine

Département des cartes et plans

¹ SANSON, Guillaume.

[Atlas de Sanson]. — Échelles multiples. — Montréal: Bibliothèque nationale du Québec, 1981.

¹ bobine de microfilm: vésiculaire, mode horizontal; 35 mm.

VIENT DE PARAÎTRE

Maintenant disponible sur microfilm

Titre factice.

Attribué à Guillaume Sanson.

Microreproduction de l'édition publiée à [s.l.]: [s.n.], [s.d.]. — 1 atlas ([78] f., [1 00] f. de planches): cartes en coul.; 61 cm. — Page de titre manquante. — Cartes éditées à Paris: Chez Hubert Jaillot, 1691-1692-1693. — Cartes coloriées à la main.

10,00 \$

² HOOGE, Romein de.

Cartes marines à l'usage des armées du roy de la Grande Bretagne... gravées et recueillies par le Sr Romain de Hooge, commissaire de sa majesté. — Échelles multiples. — Montréal: Bibliothèque nationale du Québec, 1981.

1 bobine de microfilm: vésiculaire, mode horizontal; 35 mm.

Microreproduction de l'édition publiée à Amsterdam: Chez Pierre Mortier..., 1693. — 1 atlas ([10] f. de planches): cartes en coul.; 64 cm. — Cartes coloriées à la main.

10,00 \$

³ SAUVEUR, Joseph.

Le neptune françois ou Atlas nouveau des cartes marines...

— Échelles multiples. — Montréal: Bibliothèque nationale du Québec, 1981.

1 bobine de microfilm: vésiculaire, mode horizontal; 35 mm.

Attribué à Joseph Sauveur et Jean-Mathieu Chazelles.

Microreproduction de l'édition revue et mise en ordre par les Sieurs Péné, Cassini et autres, Paris: Chez Hubert Jaillot aux deux globes, 1700. — 1 atlas (6p., [12] f., [28] f. de planches): cartes en coul.; 64 cm. — Cartes coloriées à la main.

16,00 \$

⁴ FRÉMONT D'ABLANCOURT, Nicolas.

Suite du neptune françois ou Atlas nouveau des cartes marines... et données au public par les soins de feu monsieur D'Ablancourt. — Échelles multiples. — Montréal: Bibliothèque nationale du Québec, 1981.

1 bobine de microfilm: vésiculaire, mode horizontal; 35 mm.

Microreproduction de l'édition publiée à Amsterdam: Chez Pierre Mortier..., 1700. — 1 atlas (5p., [16] f., [37] f. de planches): cartes en coul.; 64 cm. — Cartes coloriées à la main.

10,00 \$



- . Economie d'espace
- . Modicité du coût
- . Intégrité des collections
- . Distribution rapide de l'information
- . Manipulation pratique
- . Facilité de conservation

Prix avantageux

(25 % de réduction aux établissements québécois)

Commandes par téléphone acceptées

LA COLLECTION ANDRÉ-VAILLANCOURT

On définit un collectionneur comme une personne qui a la passion de recueillir peu à peu et successivement, plusieurs objets qui ont ensemble quelque rapport. Cette définition convient en tous points à M. André Vaillancourt de qui la Bibliothèque nationale du Québec vient d'acquérir la collection de disques.

Ingénieur de profession pour la ville de Montréal, et amateur de musique, il a pendant plus de vingt ans réuni une collection de disques de chansons françaises, interprétées par des artistes français et québécois. À l'origine, sa collection était constituée de quelques dizaines d'enregistrements que sa grand-mère lui avait donnés, mais, à cette époque, il ne pensait pas encore à monter une collection. C'est plutôt par la suite, au fur et à mesure que le nombre de disques augmenta, avec l'apport de ceux de ses parents ou ses amis, qu'il développa ce goût de la collection. Quelques années plus tard, comme il voyait l'importance que prenait sa collection, il mit au point une méthode de récupération beaucoup plus systématique. À l'aide de cartes de la ville de Montréal, il parcourait les rues de chaque quartier et laissait à chaque maison un feuillet explicatif sur l'objet de sa recherche; il y mentionnait aussi qu'il était prêt à accepter les dons, à procéder à des échanges ou, dans certains cas, à acheter.

Sa collection se compose maintenant de plusieurs milliers de disques et elle est divisée en deux parties. La première comporte les disques produits à l'étranger par des artistes de l'extérieur, la deuxième comprend les disques produits au Québec, par des artistes québécois ou non, et les disques produits à l'étranger par des artistes québécois. C'est cette dernière partie de la collection de M. Vaillancourt que la BNQ vient d'acquérir. Elle est composée de 6 400

disques qui datent des années 1910 à 1960.

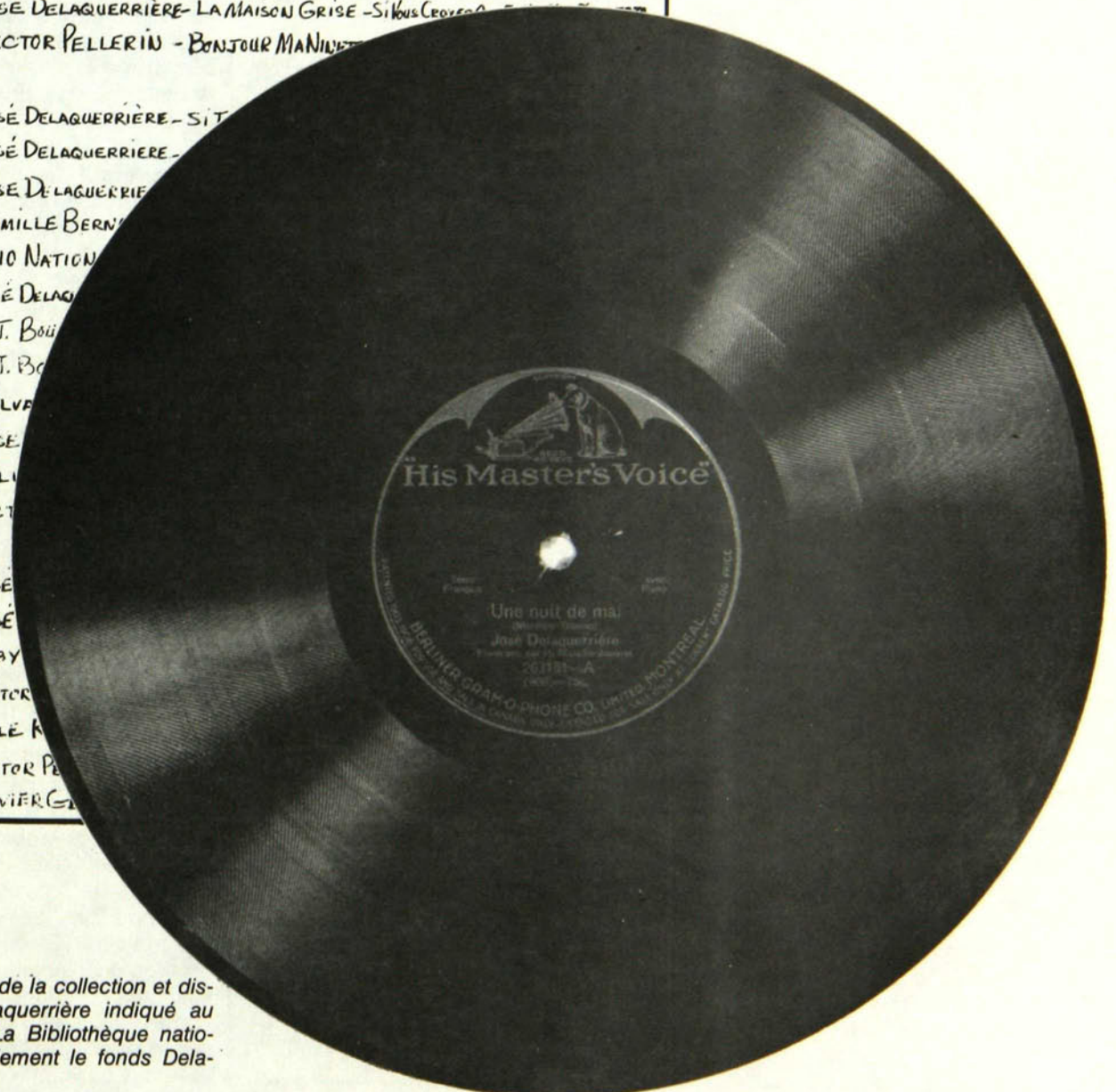
En même temps que les disques, M. Vaillancourt nous a remis le catalogue qu'il a rédigé pour sa collection. Il s'agit d'un volume de 500 pages dans lequel les disques sont notés par séquences numériques sous le nom de chaque compagnie, et comme tous les numéros attribués par les compagnies y figurent, le catalogue sera un instrument précieux pour la récupération des disques que la BNQ ne possède pas.

Jusqu'à la mise sur pied d'un département des documents audiovisuels, il ne sera pas possible de traiter de quelque façon que ce soit la collection André-Vaillancourt; elle ne sera donc pas disponible dans l'immediat. Pour qu'elle le devienne, il faut que la Bibliothèque puisse répondre à certaines exigences auxquelles elle n'est pas en mesure de faire face actuellement, comme par exemple le fait de se procurer les appareils propres à la lecture des disques anciens, d'équiper un laboratoire pour le nettoyage, le lavage et la réparation des disques et des bandes sonores, ou encore d'aménager des salles d'écoute pour les divers supports. D'un autre côté, la BNQ doit assurer la conservation de ces disques extrêmement fragiles: il faut donc trouver le moyen de les enregistrer à nouveau sur bandes magnétiques ou, à tout le moins, de conclure des ententes avec des organismes qui exécuteront ce travail pour nous. Ce procédé ne manquera pas de soulever des problèmes d'ordre technique et juridique, pour lesquels on devra trouver des solutions.

En somme, il y a tout à faire, mais la collection André-Vaillancourt sera le noyau du futur département des documents audiovisuels. Pour le moment, la collection a rejoint les autres documents spéciaux qui, tout comme la musique, sont confiés au Département des manuscrits.

Gabrielle Bourbonnais
Section de la musique

- 263,140
- 263,141
- ✓ 263,142 M. JEAN RIDDEZ - LES VILLIERS DE CHEZ NOUS - LA CHANSON DU VAGABOND
- ✓ 263,143 JOSÉ DELAQUERRIÈRE - LISON LISETTE - CREOLITA TANGO MILONGA 4202
- ✓ 263,144 QUATUOR CANADIEN - EXTRAITS DES SEPT PAROLES DU CHRIST 1^{ère} & 2^e P.
- ✓ 263,145 JOSÉ DELAQUERRIÈRE - AIR DE SUZANNE - LE COEUR DE MA MIE
- ✓ 263,146 JOSÉ DELAQUERRIÈRE - SI TU LE VEUX - MAI
- 263,147
- ✓ 263,148 HECTOR PELLERIN - LA VALSE DE LA MARIÉE - C'EST L'HABITUDE
- 263,149
- ✓ 263,150 HECTOR PELLERIN - EN SE PROMENANT - LE LONG DU CORRIDOR
- ✓ 263,151 JOSÉ DELAQUERRIÈRE - UNE NUIT DE MAI - CHANSON DE FLORIAN
- ✓ 263,152 JOSÉ DELAQUERRIÈRE - LA MAISON GRISE - SI VOUS CROYEZ A...
- ✓ 263,153 HECTOR PELLERIN - BONJOUR MANINETTE
- 263,154
- ✓ 263,155 JOSÉ DELAQUERRIÈRE - SI TU...
- ✓ 263,156 JOSÉ DELAQUERRIÈRE -
- ✓ 263,157 JOSÉ DELAQUERRIÈRE -
- ✓ 263,158 CAMILLE BERNARD -
- ✓ 263,159 TRIO NATIONAL -
- ✓ 263,160 JOSÉ DELAQUERRIÈRE -
- ✓ 263,161 A. J. BOU...
- ✓ 263,162 A. J. BOU...
- ✓ 263,163 SALVA...
- ✓ 263,164 JOSÉ...
- ✓ 263,165 SALV...
- ✓ 263,166 HECT...
- 263,167
- ✓ 263,168 JOSÉ...
- ✓ 263,169 JOSÉ...
- ✓ 263,170 RUBY...
- ✓ 263,171 HECTOR...
- ✓ 263,172 MILLE...
- ✓ 263,173 HECTOR P...
- ✓ 263,174 OLIVIER G...



Registre d'entrées de la collection et disque de José Delaquerrière indiqué au numéro 263,151. La Bibliothèque nationale possède également le fonds Delaquerrière.

ACQUISITIONS RÉCENTES

Ajout au fonds Alain-Grandbois

Le Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale du Québec vient d'enrichir le fonds du poète Alain Grandbois de plusieurs documents inédits. Ces nouveaux documents, recueillis grâce à la générosité de madame Jeanne G. Drouin, soeur du poète, viennent compléter un premier lot de documents, acquis en 1976. Cet ajout au fonds Alain-Grandbois comprend :

Poèmes écrits à l'intention de Marguerite Rousseau. 42 poèmes, 98 feuillets manuscrits, 1 feuillet photocopie et 1 dessin (204/11/49 Poèmes dédiés à Marguerite Rousseau).

Journal de collège, 1913-1914. Petit cahier noir. Du 1^{er} octobre au 28 novembre 1913, 64 pages manuscrites. Plus loin, une page est datée du 14 septembre 1915 et encore plus loin, une partie consacrée à la poésie contient un poème de deux pages adressé à sa mère. Une page a ensuite été arrachée du cahier. (204/5/1).

Lettres à sa famille: 3 lettres, 6 feuillets manuscrits (une lettre à sa

mère, datée du 28 avril 1910, deux lettres à son frère Jean-Marie, datées du 9 décembre 1907 et du 29 janvier 1908). (204/2/7 Lettres de Grandbois à ses parents).

Lettre d'Alain Grandbois à Marcel Dugas. 2 feuillets manuscrits, sans date (204/2/2 Lettres de Grandbois à des personnes identifiées, A-Z).

Lettre incomplète sans mention du destinataire. Un petit carton manuscrit, sans date (204/7/2 Lettres de Grandbois à des personnes non identifiées).

Lettres adressées à Marguerite Rousseau. 26 lettres, 32 feuillets manuscrits, la plupart des lettres ne portent pas de date et quelques-unes sont de 1938 (204/7/2 Lettres de Grandbois à Marguerite Rousseau).

Ces documents ont été intégrés au premier lot de documents et peuvent être consultés par les chercheurs, en tout temps, à l'exception de la correspondance qui demeurera confidentielle pour une période de vingt-cinq ans.

Autres acquisitions

Monographies

GROVE, sir George. *The New Grove dictionary of Music and musicians.* [Éd. 1980]. London: MacMillan, cop. 1980. 20 vol.

Lower Canada at the close of 1837. London: Richard Bentley, New Burlington Street, 1838. 31 p.

Cartes

BELLIN, Jacques Nicholas. *Carte du Golphe de St. Laurent et pays voisins.* Paris, 1780.

JOHNSTON, J. *Map of the Island and city of Montreal, compiled from the latest surveys with all improvements to 1st Sept. 1872.* Montreal: Leggo & Co., Lith., Published by G.E. Desbarats, 1872.

NOUVELLES BRÈVES

Les 25 et 29 juin, Mlle Nicole Dufresne et M. Roland Auger sont allés recueillir respectivement les fonds de documents du professeur Jean-Pierre Chalifoux et de l'écrivain Gérard Bessette.

Du 10 au 14 août, M. Roland Auger participait à une rencontre à l'université du Maine à Orono; ce colloque, qui avait pour thème « les ressources culturelles et littéraires à la disposition des francophones », réunissait des professeurs de langue et des bibliothécaires de la Nouvelle-Angleterre, des provinces Maritimes et du Québec.

À l'université York de Toronto, le 22 septembre dernier, M. Roland Auger procédait à l'évaluation du traitement possible de quelques milliers de volumes provenant du fonds de la Librairie Ducharme.

Le vendredi 2 octobre, le Conservateur recevait monsieur Anton VERSCHAFFEL, conservateur adjoint de la Bibliothèque royale Albert 1^{er} de Bruxelles, accompagné de son épouse. L'objectif principal de cette rencontre consistait à négocier un protocole d'échange de documents entre les deux institutions nationales. L'accord sur lequel se sont entendus les deux conservateurs sera maintenant présenté aux membres de la sous-commission belgo-québécoise.

Le vendredi 9 octobre, le Conservateur recevait la visite de monsieur Jérôme Proulx, député du comté de Saint-Jean et adjoint parlementaire du ministre des Affaires culturelles. En plus de visiter les divers édifices, monsieur Jérôme Proulx s'informa de la situation de la Bibliothèque nationale du Québec ainsi que des problèmes qu'elle rencontre particulièrement dans le secteur de la conservation et dans celui des espaces disponibles.